

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

date de la Convocation: 16/06/2022

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 4

Votants : 4

L'an deux mille vingt deux, le lundi 27 juin à 12 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de : Monsieur Gilles LÉCOLE Président.

Etaient Présents : Gilles LÉCOLE - Marie Josée VOINIER - Mario MANCUSO - Françoise PERSIDE

Absents excusés : - Thierry MONTANGERAND - Didier JAHIER - Virginie MEUNIER - Edward DANGELOT - Alexandra GODDET (représentant Mme Sandrine CUEILLE de l'APAJH) - Patricia DUTEL RODI.

Démissionnaire : Patrick MAZARS

CHOCOLATS DE NOËL 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le budget du CCAS,

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, propose aux Membres du Conseil d'Administration, d'offrir :

- une boîte de chocolats aux Personnes Âgées de la Maison de Retraite "Les Jardins de Médicis" et le "Foyer de la Plaine" (Association pour adultes et jeunes handicapés) d'Aubergenville.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE de retenir la société "LEONIDAS" Centre Commercial Leclerc - 45 route de Paris - 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE pour la fourniture de 100 ballotins de 250 grs de chocolats assortis sans alcool à 9,39 €uros TTC chaque soit un total de 939 €uros TTC (neuf cent trente neuf euros).

Article 2 : AUTORISE le mandatement administratif de la prestation par mandat administratif sur présentation d'une facture

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/07/2022


Application agréée E.legalite.com

99_DE-078-267800266-20220627-DELIB_22_01

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires à ce paiement sont prévus au budget 2022 Chapitre 011-Fonction 612-Article 6232- PEAG

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le
Et Publié le

Le Maire, Président du CCAS
Gilles LÉCOLE



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Président du CCAS
Gilles LÉCOLE



REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2022
Application agréée E-kegalite.com